

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE PROCEDURE ADAPTEE

Acheteur : ETAT- Direction Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne

Objet de l'accord cadre : Réalisation d'une mission de constats techniques d'habitabilité (C.T.H.) et autres visites de logements (2025/2027)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : lundi 08 septembre 2025 à 12h00

Article 1^{er} : Objet de l'accord cadre

Le présent accord cadre a essentiellement pour objet la réalisation de visites techniques de logements destinée à évaluer leur conformité par rapport aux règles de sécurité et d'hygiène en vigueur et en particulier par rapport aux législations sur la décence, l'insalubrité et le règlement sanitaire départemental.

Les missions du prestataire sont définies et exécutées suivant les modalités décrites au cahier des charges annexé et des bons de commandes successifs émis.

Article 2 : Conditions de la consultation

Le rôle de pouvoir adjudicateur est assuré par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Le pilotage relève de la compétence d'une Commission Partenariale Départementale (CPDLHI) au sein de laquelle siègent les financeurs de l'action : la DDT, l'ARS, le Conseil Départemental, la CAF, la MSA.

C'est au sein de cette CPDLHI qui se réunit mensuellement, que les dossiers présentés sont examinés, les décisions prises et le suivi des affaires assuré.

L'accord cadre est passé par le service urbanisme habitat de la DDT, ordonnateur secondaire délégué de la dépense.

M. Jérôme GEOFFROY, Chef du Service Urbanisme Habitat de la Direction Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne, est chargé du suivi contractuel de la mission.

L'accord cadre est conclu pour la durée suivante :

- Début : Date de notification de l'accord cadre
- Fin : 31 décembre 2027

L'accord cadre ne fait l'objet d'aucune reconduction.

Article 3 : Déroulement de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée (articles R .2123-1, R .2123-4 et R .2123-5 du Code de la Commande Publique) en vue de la dévolution d'un accord cadre à bons de commande (articles R .2162-2, R .2162-13 et R .2162-14 du Code de la Commande Publique). Cet accord cadre est conforme au dispositif MPS (Marché Public Simplifié), et permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET (voir modalités ci-dessous).

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à présenter de variantes à leur initiative.

La remise des dossiers (dossiers de candidatures et dossiers du projet) se fera obligatoirement sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr sous la référence **SUH-CTH-2027**

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Dans le cas où les candidatures, les offres et tous les documents associés seraient issus d'une traduction en français, celle-ci sera certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

L'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) habilité(s) du/des candidat(s).

Documents fournis aux candidats :

Les documents suivants sont mis à la disposition des candidats sur la plateforme :

- le présent règlement de consultation
- le projet d'accord cadre (Acte d'engagement et cahier des charges)
- Guide « Qu'est-ce qu'un logement décent ? » de juillet 2018 (Direction Générale de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction)

Organisation générale de la consultation :

L'acheteur rejettera les candidatures ne présentant pas les compétences en rapport avec la mission à confier (compétences attendues : pathologie du bâtiment, connaissance sociale et connaissance juridique en lien avec l'habitat)

Les justificatifs et les moyens de preuve sont fournis lors de la transmission de l'acte de candidature.

B/ Examen des offres :

Les offres de chaque candidat seront analysées, les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens des articles L.2152-1 à L.2152-4 du Code de la Commande Publique seront éliminées.

L'acheteur déterminera l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants :

1) Prix des prestations (55 %) :

La comparaison des offres se fera sur la base de 60% du prix n°1 + 10 % du prix n°2 + 20% du prix 3 + 5% du prix n°4 + 5% du prix n°5

2) Pertinence et qualité de la méthodologie envisagée (45%) jugée sur la base de la note méthodologique et de l'éventuelle audition des candidats.

Système de notation :

- **Prix des prestations (hors options), note sur 55**

$$55 \times \frac{\text{Prix moins disant}}{\text{Prix de l'offre}}$$

- **Pertinence et qualité de la méthodologie, note sur 45**

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier les offres des candidats au regard des critères d'attribution des offres, notamment en les auditionnant.

Article 4 : Modalités de remise des offres

Les candidats doivent déposer leur offre de manière dématérialisée sur le profil acheteur suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr> sous la référence **SUH-CTH-2027**. Cette modalité s'applique notamment au dispositif MPS (Marché Public Simplifié).

Les candidats trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr un «guide utilisateur» téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plate-forme:

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
- Assistance téléphonique ;
- Module d'autoformation à destination des candidats ;
- Foire aux questions ;
- Outils informatiques.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt , .ods, .odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts, etc.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation, la date et l'heure de remise des offres peuvent être modifiées.

Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : lundi 08 septembre 2025 à 12h00

Article 5 : Documents et renseignements à fournir par les candidats

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

Candidature :

A - La lettre de candidature sur formulaire DC1 téléchargeable sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

B - La déclaration du candidat sur formulaire DC2 téléchargeable sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

C - Les références des 3 dernières années en rapport avec la nature de la présente opération avec indication de la nature de l'opération, son coût, sa période de réalisation et la nature de la mission assurée.

D- Les compétences du candidat: Ce dernier devra justifier par tout moyen à sa convenance (Certificats de qualification, attestations de maîtres d'ouvrages, expérience, ...) de compétences en matières de pathologie du bâtiment et de connaissance sociale de l'habitat

Dans le cas d'un groupement de candidats ou de sous-traitance, les documents ci-dessus seront à fournir par chaque membre ou sous-traitant. Dans ce cas, le dispositif MPS (Marché Public Simplifié) ne s'applique pas.

Offre :

A – Le projet d'accord cadre complété, daté et signé du titulaire (unique ou groupement)

B - Une note méthodologique indiquant :

- * les personnes affectées à l'étude, leurs références et compétences individuelles et leurs rôles respectifs dans le déroulement de l'étude,
- * les outils et méthodes proposés pour assurer la qualité de la prestation
- * un cadre ou exemple de rendu type d'un rapport de Constat Technique d'Habitabilité (C.T.H.).

Dans le cadre du dispositif « MPS », certains éléments standards de la candidature peuvent être récupérés dans le formulaire « MPS » et complétés par les documents de candidature spécifiques demandés.

Article 6 : Passation de l'accord cadre

Avant l'attribution des marchés, les candidats devront fournir les documents suivants :

- le certificat attestant la souscription des déclarations et paiements prouvant qu'ils ont satisfait à leurs obligations fiscales ;
- le certificat attestant de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale ;
- le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12 du code du travail et relatives aux travailleurs détachés ;
- le cas échéant, les pièces prévues aux articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail et relatives aux travailleurs étrangers ;
- un certificat attestant la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-2 à L. 5212-5 du code du travail ;
- le cas échéant le certificat attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries ;
- un extrait K ou Kbis ou équivalent ;
- en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;
- une attestation d'assurance de responsabilité civile et professionnelle ;
- un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal

Article 7 : Dispositions d'ordre général

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date de signature de l'acte d'engagement par le titulaire.

Demandes de renseignements :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres une demande via la messagerie du profil acheteur (: www.marches-publics.gouv.fr).

Contentieux :

Le tribunal compétent est le tribunal administratif de Bordeaux, 9, rue Tastet, FR-33000 BORDEAUX – tel :05 56 99 38 00 – courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr